

6e et 7e rangs ne sont pas subdivisés. Une partie des 7e et 8e rangs se trouve sur le chemin Taché.

CANTON PAINCHAUD.—*Environ 552 lots.*

Nombre de lots : Rang A, 79 lots dont trois vendus, numéros 3, 5 et 6 ; Rang B, 81 lots dont 4 vendus, numéros 2 à 5 inclusivement ; 1er rang, 56 lots dont huit vendus, numéros 12, 20, 21, 27, 28, 29, 43 et 44. Les lots numéros 1 à 17, dans le 1er rang, ne sont pas arpentés. Dans les 2e, 3e et 4e rangs, il y a 56 lots par rang ; dans le 5e rang, 56 lots dont un vendu, numéro 52 ; 6e rang, sur le chemin Taché, 56 lots ; 7e rang, 56 lots, dont 16 vendus.

CANTON CHAPAIS.—*Environ 643 lots.*

Nombre de lots : Rang A, 36 lots et rang B, 38 lots, sur deux rangs sur le lac Kiemquispum.—1er rang, 63 lots ; 2e rang 62 lots, dont 38 ayant billet de location, savoir : lots numéros 1, 2, 3, 13, 15, 16, 20, 21 et de 32 à 62 ; 3e rang 62 lots, dont 39 ayant billet de location, savoir : numéros 1, 2, 3, 6 à 9, 15, 9, 20, 21, 30 à 40, 46 à 62. Les 2e et 3e rangs sur le chemin Taché.—4e rang, 62 lots, non subdivisé.—5e rang, 62 lots ; 6e rang, 56 lots. Les 5e et 6e rangs subdivisés depuis le numéro 32.—7e rang, 48 lots.—8e rang, 45 lots ; 9e, 10e, 11e et 12e rangs, 42 lots chaque rang.—Nombre total de lots : 643 dont 77 ayant billet de location.

Comme nous le voyons, il y a, dans les cantons de Kamouraska, au-delà des Allogany, une quantité assez considérable de bonnes terres disponibles pour la colonisation. Le surplus de la population rurale des paroisses du fleuve peut trouver là, l'espace et les ressources qui lui manquent. — Sans doute toutes les parties du territoire désigné ne seraient pas également avantageuses à coloniser ; il y a des endroits rocailleux qui exigeraient de la part du colon des travaux considérables ; mais si, sous ce rapport l'on voulait faire la comparaison entre ces terrains et ceux de la plupart des établissements du versant opposé, je ne sais réellement lesquels l'emporteraient. Je puis dire, en toute sûreté, cependant, que nos pères qui ont eu le courage d'accumuler dans nos champs, ces longues suites de digues de roches, que l'on connaît, ne reculeraient pas en présence de ces obstacles. Quoiqu'il en soit, l'important est de savoir s'il y a profit à exploiter tel ou tel terrain. — Une terre rocailleuse ou caillouteuse, n'est pas pour cela de mauvaise qualité. — Si jusqu'à aujourd'hui, l'on n'avait mis en culture que les endroits dépourvus de roches, un bon nombre de nos paroisses n'existeraient certainement pas. Or qui nous dit que malgré les dépenses ou les travaux à faire pour le déboisement et l'épierrement d'une terre, dans la région mentionnée, il n'y aurait pas de bénéfices à réaliser ? Les exemples que nous avons sous les yeux ne nous permettent-ils pas de faire, à cet égard, au moins, des suppositions favorables ? Afin de dissiper tout doute, je citerai le témoignage de M. l'arpenteur Desrochers, autrefois de St. Paschal, devant le comité de colonisation et d'immigration, année 1862. Parlant de tous les cantons de Kamouraska, il dit " qu'on y rencontre une grande variété dans la nature du sol, c'est-à-dire tantôt de la terre grise, tantôt de la terre jaune, noire ou sablonneuse mêlée à de petits cailloux, tantôt extrêmement rocheuse ; cette variété du sol se rencontre à de courts intervalles. Voici, en résumé, ajoute-t-il, sur la valeur du sol de chaque canton, l'idée que je me suis formée : un tiers de perte, à cause des roches qui couvrent le sol ; un tiers de bonne terre, avec un peu de roches et qui pourrait se faire à peu de frais, et le dernier tiers sans roche aucune. " Il n'y aurait donc, suivant M. Desrochers, qu'un tiers qui serait impropre à l'agriculture dans le comté de Kamouraska.

De leur côté, les établissements prospères du canton Polé-négamook fournissent la meilleure occasion de constater jusqu'à quel point les roches peuvent être nuisibles au colon, là comme ailleurs.

Sur toute l'étendue de terre déjà défrichée, dans ce canton, aucun travail spécial d'épierrement n'a encore été exécuté. Pourtant on a semé, et la herse a passé sur la semence. Les pierres étant abondantes, ces travaux de culture demandent l'épierrement, au moins, de la surface du sol. Le hersage énergique qui s'opère, alors, au moyen d'une herse pesante, à dents de fer, n'est pas praticable, quand à chaque instant, l'on doit rencontrer des cailloux, soit dessus, soit à l'intérieur des premières couches du terrain à cultiver.

Dans tous les cas, rien n'empêche le colon de s'établir sur les

lots les plus avantageux, puisqu'actuellement il n'a que l'embaras du choix. Ceux-ci, une fois défrichés, les lots de moindre valeur aujourd'hui acquerront assurément assez d'importance pour mériter qu'on s'en occupe. C'est ce qui est arrivé partout où l'on a fondé des établissements, et c'est ce qui devra nécessairement arriver dans vos cantons. Qu'on laisse en bois, les parties du territoire impropres à la culture : tôt ou tard ces terrains auront leurs prix.—A. T.

Note de la Rédaction.—Généralement on regarde les pierres comme nuisibles à la culture, et l'on désire s'en débarrasser, si toutefois pour cela on ne laisse en friche la partie de terrain qui en est couverte. Effectivement les pierres gênent les racines des plantes, les empêchent de pivoter, s'opposent à la germination des graines qu'elles recouvrent, usent considérablement les charrues, les bêches, les pioches, les fers des chevaux ; le hersage est difficile à opérer lorsque les pierres sont superficielles ; dans ce dernier cas aussi elles donnent, sous elles, retraite aux animaux destructeurs.

Cependant, quelque avantageux qu'il soit de les enlever, il est des cas où elles sont plus utiles que nuisibles. Ainsi, dans les terrains froids les pierres noires telles que les schistes, les ardoises, etc., en absorbant et en conservant plus longtemps la chaleur du soleil, concourent à y activer la végétation pendant l'été, et par suite augmentent la somme des produits.

Il n'est personne qui n'ait remarqué que les arbres qui sont plantés sur des roches fendillées et à couches séparées par de la terre végètent souvent mieux que ceux qui se trouvent dans les meilleurs sols. De plus, l'abondance des pierres dans un champ empêche les taupes de le labourer, ce qui est encore un petit avantage.

Duno, lorsqu'un cultivateur voudra bien faire épier-er, il devra prendre ces faits en considération.

Il est des cas, cependant, où l'épierrement est indispensable et, encore plus, où il est utile. Plusieurs plantes, à racines pivotantes, telles que les carottes, les betteraves, peuvent être arrêtées dans leur végétation par la seule rencontre des pierres existant dans la profondeur du sol ; d'autres peuvent être empêchées de sortir de terre par les pierres qui se trouvent à la superficie. Dans ce dernier cas, un grand nombre de semences sont étouffées par elles, et la fauchaison des prairies naturelles et artificielles devient incomplète et difficile ; elles tiennent une place qui pourrait être employée par les plantes. C'est ce que nous voyons dans la plupart de nos champs du côté sud du fleuve, au grand étonnement des étrangers qui ne peuvent se rendre compte de cet état de chose de la part de nos cultivateurs : de nombreuses digues de pierres absorbent près de la moitié du sol en culture sans que l'on essaye à y remédier.

Il est vrai que cet épierrement des champs est coûteux, mais pourquoi ne pas l'effectuer à la longue, ou y consacrant quelques semaines de travail chaque été dans la saison morte. Ces pierres peuvent être employées à la confection des clôtures, de même qu'aux fosses profondes qu'on remplit ; avec ces pierres recouvertes de terre, les eaux s'infiltreront entre les pierres utilisées pour les fossés et elles ne nuisent plus aux productions de la surface du sol.

Bibliographie.

L'Anglicisme, voilà l'ennemi.—Tel est le titre d'une causerie faite au Cercle Catholique de Québec en décembre dernier, et